

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 17 SEPTEMBRE 2020

Le jeudi 17 septembre 2020 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 10 septembre 2020 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Chrystel, AZCUE Mathieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVITZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, BACHA HIMEUR Samira, FERRARI Laura, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, FLAMANT Clotilde, BAPTISTE Angélique, PELAEZ Louis, GUILLAND Stéphane, COUDER Cécile, AUZAL Jean-François, LE FAOU Michel, EVA Anne-Rose

Excusés pouvoir : MOURIER Pierre,

Excusés :

Absents :

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Jeudi 17 septembre 2020



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Merci aux personnes qui sont dans la salle et qui ont eu le courage de venir assister à cette séance publique du Conseil d'arrondissement. Autant que faire se peut, je vais vous demander de conserver votre masque, éventuellement de le quitter pour les prises de parole pour que cela facilite la compréhension des uns et des autres.

Sauf objection de votre part, je vous propose de désigner la benjamine de l'Assemblée comme secrétaire de séance, soit Angélique BAPTISTE. Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Personne.

Madame BAPTISTE, vous êtes désignée comme secrétaire de séance, vous pouvez faire l'appel.

(Madame BAPTISTE procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer cette séance du Conseil d'arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal du 23 juillet 2020

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer par la validation du procès-verbal de la réunion précédente dont vous avez tous eu connaissance dans le document de cette séance. Y a-t-il des remarques particulières sur ce procès-verbal ? *(Non)*

Je procède donc au vote de ce procès-verbal

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

2. Appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 2 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subvention

M. LE MAIRE.- Deux personnes nous quittent, se trouvant en situation de conflit d'intérêts par rapport aux subventions qui vont être accordées à ces organismes.

(Sortie de Mesdames DEL Fanny et ZDOROVITZOFF Sonia)

Depuis 2017, la Ville et la Métropole ont de concert formalisé l'attribution de subventions à des associations ou structures assimilées dans le cadre de leur action internationale, ce qui conduit deux fois par an à soutenir ainsi des projets de coopération internationale, une série de dossiers proposés sur différentes thématiques : l'internationalité, la francophonie, l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale et les solidarités internationales.

Pour cette saison, 66 projets ont été déposés dont 12 nouveaux porteurs de projet, 34 dossiers ont été arbitrés pour la Ville, 32 pour la Métropole sur recommandation des services.

Pour la Ville de Lyon, les subventions que l'on propose d'allouer vont de 2 000 € à 12 000 €, pour une enveloppe globale de 130 000 €.

Je précise à cette fin que vous avez sur table normalement un rectificatif qui a été fait à cette délibération suite à un débat en commission puisque le détail par projet n'apparaissait pas dans la délibération initiale. Vous avez maintenant ce détail sous les yeux.

Parmi ces nouveaux projets retenus, il y a notamment celui de soutien à la Maison d'Amérique Latine qui propose une action dans une zone géographique peu investie dans les précédentes mandatures mais qu'il nous a semblé important de développer. Il s'agit d'un programme qui a pour but de contribuer au renforcement des échanges culturels, économiques, scientifiques

et touristiques entre les pays d'Amérique Latine et la Ville de Lyon. Voilà pour la présentation de cette délibération.

Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, nous allons donc procéder au vote de cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

(Retour de Mesdames DEL Fanny et ZDOROVZOFF Sonia)

3. Rapport interne n°3 : Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein des conseils d'école

M. LE MAIRE.- Vous connaissez tous l'importance des conseils d'école et le fait d'être représenté en leur sein, le directeur d'école en étant le président. Le maire ou son représentant désigné par arrêté et un conseiller désigné par le Conseil municipal, les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil en sont membres, bien entendu, et des représentants de parents d'élèves.

Ceci contribue à une prise de parole et des échanges entre la municipalité, le Conseil d'arrondissement et ces conseils d'école, à entendre les problématiques de l'école et à porter la politique de la ville au sein des écoles en matière d'éducation, d'aménagement, d'entretien, de maintenance.

Je vous propose donc que soient désignés au sein des conseils d'école de l'arrondissement, titulaires et suppléants :

- Jean-Macé : Michèle LE DILY et Aurélie MARAS
- Philibert-Delorme : Chrystel BERTRAND et Hubert BECART
- Olympe-de-Gouges : Vincent MABILLOT et Marie-Claude DURANT
- Louis-Pasteur : Sonia ZDOROVZOFF et Clotilde FLAMANT
- Jean-Giono : Clotilde FLAMANT et Jean-Luc GIRAULT
- Marie-Bordas : Hubert BECART et Chrystel BERTRAND
- Simone-Signoret : Marine CHASTAN et Touria EL GANNOUNI

- Combe-Blanche : Claire PERRIN et Marine CHASTAN
- Maryse-Bastie : Touria EL GANNOUNI et Angélique BAPTISTE
- Paul-Emile-Victor : Philippe GUELPA BONNARO et Claire PERRIN
- Edouard-Herriot : Jacques BONNIEL et Jean-Luc GIRAULT
- John-Kennedy : Augustin PESCHE et Christophe LESUEUR
- Charles-Péguy : Valérie ROCH et Mathieu AZCUE
- Simone-Veil : Fanny DEL et Valérie ROCH
- Louis-Pergaud : Pierre MOURRIER et Jacques BONNIEL
- Alain-Fournier : Aurélie MARAS et Fanny DEL
- Jean-Mermoz : Christophe LESUEUR et Augustin PESCHE
- Lumière : Mathieu AZCUE et Philippe GUELPA BONNARO

Y a-t-il des remarques sur cette proposition ?

M. LÉVY.- Petite remarque de forme : ce n'est pas l'école Antoine-Lumière mais l'école Lumière. Jena Mermoz, on ne connaît pas, Édouard Herriot avec un D et de Gouge avec un S.

Ensuite, nous regrettons que, sur 28 conseils d'école, il n'y ait pas eu de place pour les élus de l'opposition.

M. LE MAIRE.- D'accord, nous corrigerons les petites fautes, je vous en remercie.

Effectivement, nous n'avons pas ouvert les conseils d'école à l'opposition, pas plus qu'ils ne l'étaient avec la précédente majorité. Nous les avons par ailleurs beaucoup plus ouverts aux membres du Conseil d'arrondissement puisqu'il y avait précédemment, à ma connaissance, 10 élus qui représentaient l'intégralité du Conseil d'arrondissement dans les conseils d'école, et il y en a cette fois-ci 27.

Nous avons fait une ouverture plus large au sein de la majorité mais nous n'avons pas ouvert à l'opposition, conformément à ce qui s'était passé dans la précédente mandature du Conseil d'arrondissement, mais nous verrons que, dans les organismes d'arrondissement, nous avons fait un effort

supérieur.

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

4. Rapport interne n° 1 : Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 8^{ème} arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Valérie ROCH.

Mme ROCH.- Comme vous le savez, le 30 juillet 2020, le Conseil municipal a donné délégation aux Conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures et services passés sous forme de marchés à procédure adaptée. Cela concerne les achats suivants :

- Communication et prestation de secrétariat
- Routage, mailing, diffusion
- Fournitures végétales non destinées à la plantation
- Service des traiteurs
- Alimentation et ustensiles de restauration
- Services de spectacles
- Organisation de manifestations et festivités

Ainsi, si cette disposition vous agréée, le maire, Olivier BERZANE, demande de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de nos fournitures et de services passés sous forme de marchés à procédure adaptée. Le maire devra rendre compte des dispositions prises dans ce cadre à chaque réunion du Conseil d'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je la soumets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

5. Rapport interne n° 2 : Décision modificative n° 1 : Intéressement aux recettes de locations des salles

M. LE MAIRE.- La parole à nouveau à Valérie ROCH.

Mme ROCH.- Lors de la délibération du Conseil municipal du 30 juillet 2020, il a été décidé le versement de recettes supplémentaires qui seront affectées sur l'état spécial du 8^{ème} arrondissement, une somme de 1 264 € correspondant à l'intéressement aux recettes de location des salles de notre arrondissement louées à des particuliers ou des organismes privés, les associations bénéficiant de la gratuité comme vous le savez.

Cette somme correspond à 30 % des recettes totales perçues en 2019 (4 214 €).

Ainsi, le maire, Olivier BERZANE, nous propose d'accepter ce versement de 1 264 € et de l'affecter à la ligne de crédit servant à effectuer les commandes de fournitures d'entretien.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques sur ce rapport interne ? S'il n'y en a pas, je procède au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

6. Dotations aux arrondissements pour l'année 2021

M. LE MAIRE.- Nous allons procéder à la délibération, toujours par Valérie ROCH, qui n'était pas dans les documents envoyés initialement. Elle l'a été à *posteriori* suite à la décision qui va vous être expliquée.

Mme ROCH.- Chaque année, le Conseil municipal doit arrêter les modalités de répartition des dotations aux arrondissements et délibérer sur le montant total des crédits qu'il est proposé d'inscrire à ce titre au budget pour l'exercice suivant.

Le montant des dotations attribuées aux mairies d'arrondissement doit être notifié avant le 1^{er} novembre.

Compte tenu de la crise sanitaire et du report du deuxième tour des élections municipales au 28 juin 2020, il a été demandé, à l'instar des villes

de Paris, Marseille et Lyon, au ministre de l'Intérieur, de bien vouloir reporter la date de notification de ces dotations aux mairies d'arrondissement au 1^{er} janvier 2021.

Or, à ce jour, le ministère n'ayant toujours pas donné de réponse, le Conseil municipal nous propose de reconduire le montant des dotations de fonctionnement et d'investissement à l'identique de ce qui a été fait en 2020 sur l'exercice 2021, afin de pouvoir respecter le délai de notification du 1^{er} novembre. Il pourra toujours être amendé ultérieurement par le Conseil municipal à l'issue d'un dialogue associant l'ensemble des maires d'arrondissement, en vue de faire évoluer ce budget par la suite.

La dotation de gestion locale est reconduite à hauteur de 4 792 731 €.

Pour la dotation d'animation locale, permettant de financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, l'enveloppe sera de 473 204 €, répartie sur chaque arrondissement : une enveloppe forfaitaire de 20 000 € et un solde en fonction du nombre d'habitants.

La dotation d'investissement permet aux arrondissements de prendre en charge les dépenses d'investissement pour les équipements transférés et locaux administratifs. Le montant total de cette dotation pour 2021 est fixé à 1 043 932 €, soit 2 € par habitant sur la base des chiffres du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- 1- Les modalités de répartition des dotations des arrondissements sont approuvées.
- 2- Le montant de la dotation de gestion locale pour 2021 s'élève à 4 792 731 €.
- 3- Le montant de la dotation d'animation locale pour 2021 s'élève à 473 204 €.
- 4- Le montant de la dotation d'investissement pour 2021 s'élève à 1 043 932 €.

M. LE MAIRE.- Nous vous proposons donc, avec cette délibération, de reconduire à l'identique l'exercice écoulé en 2021 en l'absence de la réponse de l'État sur la demande de report de ce vote en janvier 2021.

Pour autant, vous savez que la volonté de cette majorité est de donner davantage de pouvoir à l'ensemble des arrondissements, chose qui a été discutée dès cette semaine lors de la première conférence des maires des neuf arrondissements, et l'intégralité des arrondissements de Lyon a pour volonté de récupérer un certain nombre de choses qui sont propres au fonctionnement d'arrondissement, notamment un certain nombre d'équipements.

Ce report sur 2021 nous aurait permis d'ores et déjà d'effectuer la liste des équipements transférés et d'avoir un vote budgétaire correspondant à l'indemnité des équipements que nous aurons à gérer dans les années à venir. La non-réponse ne nous permet pas de le faire, c'est pourquoi nous vous proposons de voter cette délibération en l'état, nous reviendrons probablement dès le début d'année sur la délibération modificative de ce budget pour intégrer les transferts des équipements nouveaux qui seront faits auprès des arrondissements une fois que l'on aura eu le temps de travailler ce sujet.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de la mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

7. Programmation 2020 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Mme ROCH.- Le 2 juillet 2015, le contrat de ville 2015-2020 était signé, il était approuvé par le Conseil municipal le 23 novembre 2015, formalisant des objectifs de solidarité et de réduction des inégalités.

La mise en œuvre est assurée par des directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, et des chargés de mission salariés de la Ville de Lyon.

Le montage financier pour l'année 2020 intègre les financements accordés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Les demandes de participations financières croisées entre la Ville et la Métropole de Lyon, et les financements par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine feront l'objet d'une prochaine délibération.

La mise en œuvre du volet sécurité-prévention est à intégrer à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Lyon. Le Conseil municipal du 27 janvier 2020 a approuvé le soutien financier de la Ville de Lyon aux actions des associations s'inscrivant dans les objectifs du volet sécurité-prévention. La Ville de Lyon dispose de trois postes d'intervenants sociaux affectés dans les commissariats pour accueillir et orienter les victimes et les auteurs d'infractions pénales.

Pour 2020, l'État a contribué à hauteur de 58 000 €.

Depuis 2018, La Ville de Lyon a confié à l'ALPES (Association lyonnaise de promotion et d'éducation sociale) l'accompagnement social dans les quartiers prioritaires. L'État participe à hauteur de 19 626 € au financement de cette action.

Ainsi, le maire de Lyon nous propose :

- de l'autoriser à solliciter les participations financières de l'État à hauteur de 28 000 € pour les postes des salariés de la ville de Lyon via l'ANCT ;
- de l'autoriser à solliciter les participations financières de l'État de 39 000 € pour les actions de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon ;
- de l'autoriser à solliciter les participations financières de l'État pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs du volet sécurité-prévention du contrat de ville 2015-2020, soit 58 000 € afin de financer les postes d'intervenants sociaux en commissariats et 19 626 € pour les chantiers de rebond social.

Vu le contrat de ville 2015-2020, si ces dispositions vous agréent, le maire de Lyon nous propose de l'autoriser à :

- solliciter auprès de l'État les participations financières prévues ;
- signer les conventions financières correspondantes.

Les recettes correspondantes seront encaissées comme suit :

- lignes de crédit 42246, 42254 et 42264- nature 74718 – fonction 520 ;

- lignes de crédit 42253, 42257 - nature 7478 – fonction 520.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je la mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

8. Modalités de remboursement des activités périscolaires municipales durant la période du 16 mars au 3 juillet 2020

M. LE MAIRE.- La parole est à Patrick ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Près de 29 000 enfants scolarisés dans les 204 écoles publiques lyonnaises suivent les activités périscolaires proposées par la Ville de Lyon. Ces activités payantes sont facturées de la façon suivante :

- 1- la Pause de Midi et la Fin d'Aprèm' sont facturées mensuellement ;
- 2- l'activité Après la Classe / Aide aux Leçons est facturée forfaitairement à l'année ;
- 3- l'activité Les Ateliers du Mercredi est facturée en deux périodes sur deux semestres.

Évidemment, le règlement intérieur n'avait pas prévu le remboursement des familles lorsque ces activités sont arrêtées suite à un évènement exceptionnel qui s'est produit avec le confinement et la crise sanitaire que nous connaissons.

La présente délibération a pour objet de définir les modalités de remboursement pour les familles ayant déjà payé pour l'année scolaire 2019-2020 l'activité Après la classe / Aide aux leçons pour au moins un enfant.

S'il s'agit de familles qui ont payé l'activité pour 2019-2020, elles pourront obtenir une réduction sur la facturation du mois d'octobre de l'année scolaire 2020-2021, correspondant à la durée du confinement et jusqu'à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire jusqu'au 3 juillet 2020. Le remboursement s'effectuera au prorata de 4 mois sur les 10 normalement prévus pour le forfait Après la Classe facturé en octobre 2019.

Pour ce qui est des ateliers du mercredi, le premier semestre a été consommé, il n'y a pas de problème. Ensuite, il y a eu seulement 4 mercredis pour les activités au lieu des 18 prévus. Évidemment, ces familles seront remboursées.

Pour les familles dont les enfants ne fréquenteront pas l'activité Après la Classe / Aide aux Leçons en 2020-2021, un remboursement sera mis en place par la direction de l'Éducation, pour les autres ce sera un système d'avoir et de réduction des cotisations pour l'année en cours.

Le montant total de ce remboursement est estimé à environ 7 000 €.

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires pour mettre en œuvre cette présente délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

9. Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles et attribution d'une subvention exceptionnelle pour le soutien et le développement du dispositif des clubs CLA « Coup de Pouce langage »

M. ODIARD.- La Caisse des écoles a noué un partenariat avec

l'association Coup de Pouce depuis 2016 pour des actions qui se situent en territoire Politique de la Ville, dans le cadre de programmes visant à favoriser la réussite scolaire pour tous.

À ce titre, la Caisse des écoles bénéficie d'un financement de 25 000 € de la Ville de Lyon pour la mise en place de clubs Coup de Pouce CLA (Club de Langage) destinés aux « petits parleurs » de grande section de maternelle.

Dans le contexte de sortie de crise, la Ville de Lyon souhaite apporter son soutien et déployer des moyens supplémentaires pour accompagner les enfants les plus fragilisés par la crise sanitaire et dont les difficultés ont pu être amplifiées.

De ce fait, interviendra la mise en œuvre de la reprise des clubs Coup de Pouce CLA (Club de Langage) en septembre 2020 à destination des enfants bénéficiaires d'un club similaire sur l'année 2019-2020 et qui entrent en CP. Cela se passera dans une vingtaine d'écoles lyonnaises.

Le déploiement du dispositif pour les élèves de grande section de maternelle interviendra à partir de janvier 2021, une cinquantaine d'établissements pourraient être concernés.

La subvention exceptionnelle que l'on vous propose de voter se monte à hauteur de 136 075 €. Elle sera attribuée à la Caisse des écoles pour la gestion administrative et financière des clubs Coup de Pouce Langage pour l'année 2020-2021. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?

M. LÉVY.- Quelles sont les écoles de l'arrondissement concernées par le dispositif ?

M. ODIARD.- Je n'ai pas l'information actuellement, je me renseignerai, je vous la donnerai au prochain Conseil. Cela démarre en septembre.

M. LE MAIRE.- Nous vous transmettrons l'information,

Monsieur LÉVY, et nous la mettrons au compte rendu, bien entendu.

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

10. Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Projet de Réussite Éducative (PRE) 2020

M. ODIARD.- D'après l'article L.212-10 du Code de l'éducation, les compétences de la Caisse des écoles ont été étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire afin de constituer les dispositifs de réussite éducative.

Dans ce cadre, elle assure le portage administratif et financier du projet de réussite éducative (PRE), en partenariat notamment avec l'État qui apporte le soutien financier dans des conditions fixées par une convention annuelle.

Le PRE est d'ailleurs inscrit parmi les autres dispositifs particuliers dans le PEDT que nous allons voir dans la délibération suivante.

Dans le cadre du plan de cohésion sociale et de la loi de programmation pour la cohésion sociale, les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et les zones ou réseaux d'éducation prioritaire bénéficient d'un accompagnement dans les domaines de la scolarité, de la santé, des loisirs, du social et de l'éducatif.

Les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) sont complétés par l'identification d'écoles primaires en environnement difficile (DIF). Ce classement permet d'accompagner les écoles dont la situation est difficile, sans que le collège de secteur ne soit en REP ou en REP+.

La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à la mise en œuvre du projet par :

- la coordination du dispositif de réussite éducative avec la conseillère technique PRE ;

- le renforcement du temps de travail et des modalités d'intervention des équipes médico-sociales scolaires sur les territoires classés en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Cela concerne pour nous le territoire de Mermoz, Etats-Unis-Langlet Santy, Moulin à Vent. Cela correspond à une dépense de 102 500 € ;

- la réalisation de certaines des actions validées dans le cadre du PRE dans les territoires concernés comme les ateliers jeux d'échecs.

Le portage financier du PRE étant assuré par la Caisse des écoles, il y a lieu de formaliser la convention annuelle avec cet établissement public, permettant de rembourser à la Ville les frais engagés dans le cadre de ce programme. Ce montant peut être estimé en 2020 à 142 000 €

Je vous demande d'approuver cette délibération qui permettra l'affectation des ressources correspondant au programme PROJEDU.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je soumetts la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

11. Approbation de la programmation du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2020-2021

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le projet éducatif de territoire (PEDT), Bien Grandir à Lyon, c'est vraiment le cadre de référence de la politique éducative de l'ensemble des temps de l'enfant : avant, pendant, après et en dehors de l'école.

Ce PEDT a été renouvelé par une convention pour la période 2018-2021 qui engage différents partenaires que sont l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales du Rhône, la Préfecture du Rhône et la Ville de Lyon. On approche de la phase de bilan. L'objectif pour nous, maintenant, sera d'avoir une méthode qui donne une plus grande part à la co-construction pour le prochain PEDT.

Je rappellerai ici les quatre priorités du plan pour 2018-2021 :

- développer une école ouverte, citoyenne et inclusive ;
- accompagner l'accueil des enfants à la maternelle ;
- prévenir le décrochage scolaire ;
- déployer l'usage et la culture du numérique.

La programmation du PEDT sur les temps scolaires et périscolaires intervient chaque année comme un levier au service des priorités de ce projet.

Si on anticipe un peu sur le bilan, on pourra noter la valorisation d'initiatives d'écoles dans le cadre de la cohabitation ou alors des sujets qui ont été pris en charge par la Ville de Lyon et l'Éducation nationale conjointement, par exemple le temps de pause méridienne, les transitions entre le temps périscolaire et le temps de classe avec des formations communes mises en place par la Ville de Lyon et l'Éducation nationale en direction des ATSEM et des enseignants.

Le PEDT lyonnais est mis en œuvre notamment à travers le soutien financier et la mise à disposition de ressources humaines (personnels médico-sociaux, intervenants musiciens, ETAPS, ambassadeurs du livre...) apportés par la Ville de Lyon aux équipes éducatives, les enseignants et animateurs municipaux et associatifs, dans le cadre de la programmation annuelle.

Cette année, ces programmations PEDT ont été fortement impactées par le contexte de crise sanitaire dans leurs contenus et échéances. D'où le fait que nous ayons besoin de procéder à des ajustements qui ont des objectifs nouveaux recensés à l'issue de la crise :

- tirer les enseignements de la crise, capitaliser sur les bonnes pratiques ;
- ajuster les modalités d'intervention aux nouvelles conditions sanitaires ;
- conjuguer tous les moyens disponibles aux enjeux spécifiquement identifiés pendant cette période de crise pour accompagner les enfants et leurs familles dans cette situation particulière.

S'agissant des trois temps du PEDT, sur le temps scolaire, il s'agit de versements aux coopératives des écoles ou des associations porteuses des projets. Il y a des enjeux spécifiques à la crise sanitaire qui font de cette programmation 2020-2021 un levier pour :

- prévenir le décrochage scolaire et lutter contre les inégalités et la fracture numérique. Nous avons vu l'importance de l'utilisation des ordinateurs pendant le temps de confinement avec la classe à la maison ;

- aider les enfants à redevenir élèves et retrouver leurs repères dans les écoles ;

- mettre la coéducation au cœur des actions du PEDT, favoriser la continuité éducative.

Bien sûr, on a vu l'importance du rôle des parents pendant cette période difficile. Tout cela donnera lieu à des nouveaux projets spécifiquement adaptés au contexte.

Première adaptation qui concerne les classes découvertes.

Dans le contexte actuel, en accord avec l'Éducation nationale, il n'y en aura pas sur toute l'année scolaire sur l'échéance 2020, mais on s'ouvre la possibilité, si le contexte sanitaire évolue favorablement, sur l'exercice 2021, d'étudier des projets de classes transplantées (séjours péniches, séjours libres) selon les projets des écoles.

Les projets partenariaux sont poursuivis dans les différents domaines, notamment dans le domaine artistique avec les musiciens intervenants des conservatoires, avec 8 500 heures prévues dans les écoles élémentaires et 1 500 heures en maternelle, soit 20 ETP d'intervenants musiciens.

On a des particularités, une expérimentation en direction des enfants de cycle 3 à raison d'une école par arrondissement. C'est la spécificité suite au Covid avec une intervention dite immersive des musiciens du conservatoire.

Ensuite, on retrouve les dispositifs habituels : 6 classes possibles pour le dispositif « Patrimoine et moi », 6 classes « Chantiers de la création »

avec le conservatoire de Lyon et l'opéra, 6 classes « Graines de lecteur » que la Ville a gérées pour les Assises du roman, 2 classes « Culture citoyenne » avec les Francas, pour un montant respectif de 3 000 €, 3 600 €, 2 000 € et 4 000 €.

Enfin, on arrive à la pratique sportive avec l'USEP, une convention pluriannuelle est passée avec la Ville de Lyon à hauteur de 10 000 € pour 40 classes.

Nous aurons des ajustements avec pour objectif de tirer les enseignements de la crise, capitaliser les bonnes pratiques, ajuster les modalités d'intervention aux nouvelles conditions sanitaires et conjuguer les moyens disponibles aux enjeux identifiés pour cette période.

Parmi les autres projets, les projets d'initiatives locales (PIL) qui ont pour objet d'encourager les acteurs de la communauté éducative dans le développement de projets éducatifs partenariaux de proximité adaptés au contexte propre à chaque école ou à chaque quartier. Cela peut être des projets situés sur une école ou un ensemble d'écoles que les responsables territoriaux de la Ville de Lyon sont chargés de coordonner. Ils tiennent des permanences dans différentes écoles qui ont des projets portés sur des petites communes.

Nous doublons les moyens pour l'année 2020-2021 pour ces projets d'initiatives locales, une enveloppe affectée d'environ 200 000 €. Les enveloppes seront ciblées par école selon leur catégorie, en fonction du quotient familial, pour éviter des arbitrages qui provoquent des déceptions pour des projets qui ont été conçus par les équipes, chaque école sait vers quoi elle peut s'engager de façon que les projets puissent être menés à bien.

Les demandes de subventions doivent être étudiées en septembre 2020. Tout cela sera voté au Conseil municipal du 17 novembre. Ces projets seront validés ensuite par les inspecteurs d'académie pour être spécifiquement intégrés aux objectifs de la sortie de crise, c'est-à-dire :

- la prévention du décrochage scolaire ;
- le vivre-ensemble, le climat scolaire,
- l'école dans son environnement, dans son quartier ;

- la coéducation avec bien sûr les lieux de parentalité ;
- le numérique au service de la continuité éducative.

En matière de coéducation, nous aurons un renforcement des lieux d'accueil parents avec une subvention de 70 000 € pour 38 280 heures de vacation. Nous nous appuyerons sur l'association ACEPP, association des collectifs enfants parents professionnels du Rhône.

La Ville souhaite poursuivre son soutien financier à hauteur de 3 000 € de formations actions de façon à revisiter les pratiques professionnelles des intervenants pour placer les parents au cœur de ce dispositif.

Les enveloppes prévisionnelles pour toutes ces actions de coéducation seront de 88 450 € en subventions et de 38 280 € en vacations.

Pour ce qui est du volet périscolaire effectué par les acteurs associatifs ou la Ville de Lyon elle-même avec l'accueil des centres de loisirs pendant le temps de midi, la pause méridienne ou le soir jusqu'à 18 heures 30 et les mercredis matin, la programmation visera à :

- enrichir le projet pédagogique de chaque accueil loisirs sur les quatre parcours thématiques habituels (culture, sport, vivre ensemble et sciences/numérique) ;

- financer des accompagnements spécifiques dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité avec la CAF et le projet de réussite éducative lié au PEDT ;

- développer le soir après la classe des ateliers éducatifs socioculturels : cela touche plutôt un public collégien ;

- soutenir des actions d'aide à la parentalité.

Les accueils de loisirs périscolaires portent sur différentes thématiques : le parcours culture avec tous les intervenants que nous connaissons dans notre arrondissement, des actions sportives avec la direction des Sports de la Ville de Lyon, notamment Lyon Olympique Échecs pour 22 000 €, un parcours de citoyenneté avec des animations proposées par différents partenaires, par exemple l'Agence locale de l'énergie et du climat pour

l'écocitoyenneté, les droits de l'enfant avec l'UNICEF, le respect de la ville et le vivre ensemble avec Coup de Pouce Relais et la compréhension de la Ville avec Entreprendre pour Apprendre (5 000 €) et la mobilité avec un partenariat Kéolis/Sytral.

Le parcours Sciences nous concerne particulièrement dans le 8^{ème} avec l'association Ebullisciences qui est sur notre territoire, également l'association Fréquence Écoles et la direction des Espaces Verts.

Enfin, la Ville bénéficie de l'appui méthodologique de plusieurs partenaires comme les Francas pour 15 000 €.

J'ai parlé du contrat local d'accompagnement à la scolarité, à noter des actions socio-éducatives dans le cadre du contrat éducatif local et de soutien à la parentalité dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) qui émet des actions.

Il y a 18 actions socio-éducatives avec le CEL, 63 actions d'accompagnement à la scolarité aux enfants de 6 à 16 ans et 15 actions d'accompagnement à la parentalité, des actions aussi financées avec la direction départementale Jeunesse et Sports, le tout pour un montant de 192 330 € et un montant de 23 400 € en contrepartie du versement de la recette correspondante.

Enfin, à noter différents dispositifs d'éducation artistique et sportive pour 28 500 €.

Pour résumer :

- le dispositif d'éducation artistique, culturelle et sportive représente un montant de 28 600 € ;

- les actions des différents organismes sur le temps périscolaire représentent un montant total de 323 330 €, et donc la recette correspondante de 168 930 € de la Ville et de 23 400 € de la direction Jeunesse et Sports.

Je vous ai passé le détail des différentes sous-actions.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur ODIARD, de cette présentation très complète. Y a-t-il des remarques ?

M. LÉVY.- Est-il prévu de faire un point sur la rentrée scolaire, sur les classes qui étaient ouvertes, fermées et celles qui étaient touchées par la question du Covid ?

M. LE MAIRE.- Je vous propose de faire un point d'actualité d'arrondissement après les délibérations.

Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

12. Rapport interne n° 4 : Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les organismes extérieurs-Lyon 8^{ème}

M. LE MAIRE.- La parole est maintenant à Fanny DEL.

Mme DEL.- Pour notre arrondissement, 17 structures sont concernées, parmi elles des crèches, des MJC, des centres sociaux, des structures d'insertion par l'activité économique. À noter que des élus en délégation sont représentés ainsi que des membres de l'opposition. Vous avez reçu la liste des structures, je ne vais pas vous la lire. Je vous propose de voter cette liste telle qu'elle est définie dans le tableau.

M. LE MAIRE.- Merci Fanny.

Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

13. Programmation financière complémentaire 2020 au titre de la Politique de la Ville (volet lien social) pour un montant total de 9 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (EIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils Citoyens » pour un montant de 16 310 euros - Annulation des subventions allouées par délibérations en janvier 2020 à l'association « Mirly-Solidarité » pour un montant total de 46 000 euros et report de ces subventions à la Fondation AJD Maurice Gounon (3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire-et-Cuire) - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Mme DEL.- En 2015, et par délibération, le Conseil municipal avait approuvé la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarité et de réduction des inégalités territoriales sur notre territoire.

En janvier 2020, les différentes programmations financières thématiques avaient été également approuvées par le Conseil municipal. Toutefois, certaines actions de cette programmation n'avaient pas été soumises à l'approbation du Conseil municipal du fait de délais d'instruction de certains dossiers.

Je vous propose aujourd'hui de répondre favorablement aux propositions de subventions qui portent dans un premier temps sur la programmation Politique de la Ville et lien social, dans un second temps sur la subvention de fonctionnement aux conseils citoyens et au titre des dispositifs FIL et FAL (fonds d'initiatives locales et fonds associatif local) et ensuite, à un report de subventions de fonctionnement d'une structure d'insertion par l'activité économique.

Concernant les subventions au titre de la programmation Politique de la Ville et lien social, deux associations et structures sont concernées : une qui agit dans le 3^{ème} arrondissement « Langues Comme Une », avec une subvention de 4 000 €, et une seconde qui agit dans tous les quartiers de la Ville de Lyon, Altercarto, avec un montant de subvention de 5 000 €.

Concernant les subventions de fonctionnement aux conseils citoyens au titre des dispositifs FIL et FAL, il est proposé de compléter la

programmation par des actions dont l'instruction n'était pas achevée pour être soumise à l'approbation du Conseil municipal. Je vous épargne la longue liste, elles concernent pour le 8^{ème} arrondissement :

- un solde de 1 000 € au titre du FAL pour l'association Le petit Moulin à Trou qui se situe dans le quartier du Moulin à Vent pour la mise en place d'un site Internet ;

- trois enveloppes au titre du FIL pour des actions portées par les associations locales et programmées sur le quartier des États pour des actions de mobilité à destination des femmes (550 €), de Langlet Santy pour un documentaire santé et vivre ensemble (1 500 €), et de Moulin à Vent pour les fêtes de fin d'année au sein de la résidence Albert-Laurent (1 500 €) ;

- quatre enveloppes de 1 000 € chacune pour les conseils citoyens de Langlet Santy, États-Unis, Mermoz et Moulin à Vent.

La dernière partie concerne le report de subventions. En janvier 2020, il avait été alloué à l'association Mirly-Solidarité une subvention de fonctionnement de 46 000 € au titre de la Politique de la Ville programmation emploi et insertion professionnelle. Cette association a fusionné depuis avec la Fondation AJD Maurice Gounon. Aussi, nous proposons d'annuler cette subvention à Mirly-Solidarité pour la reporter vers la Fondation AJD Maurice Gounon afin de ne pas pénaliser la structure qui agit pour l'emploi sur notre territoire.

Nous vous demandons de voter ces différents éléments.

M. LE MAIRE.- Merci Fanny. Y a-t-il des remarques ?

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous voterons évidemment cette délibération et nous sommes satisfaits des subventions accordées aux conseils citoyens et aux initiatives locales comme l'exemple du Petit Moulin à Trou qui concerne le quartier du Moulin à Vent.

Les démarches citoyennes ont toute leur place dans notre cité, il est important de les accompagner et nous serons toujours vigilants à ce qu'elles ne soient jamais négligées.

C'est pourquoi nous profitons de cette délibération pour vous questionner sur le devenir notamment du comité de suivi participatif du quartier du Grand Trou Moulin à Vent. Comme vous le savez, ce CSP a émergé récemment dans ce quartier lors du précédent mandat et a été notamment initié par les habitants, la mairie d'arrondissement et la Métropole.

En effet, il s'agit d'une démarche très innovante qui a porté ses fruits et a permis notamment aux acteurs locaux, habitants, associations, instances représentatives des habitants ou encore commerçants de pouvoir échanger sur leur vie de quartier mais surtout de pouvoir agir directement sur ce dernier. Le Petit Moulin à Trou porté par la MJC et le conseil de quartier en est un exemple concret.

Le CSP n'est pas parfait, nous le savons, mais il a eu le mérite d'exister. Un poste a même été créé par la Métropole à l'époque pour son suivi et son animation.

Juste pour exemple, ce comité de suivi participatif a notamment débloqué une enveloppe budgétaire conséquente de 1 M€ par la Métropole, pour apaiser la voirie et en faciliter l'accès aux piétons.

Nous avons donc été très surpris cet été par les évolutions majeures de ce projet sans que les habitants n'en aient été *a minima* informés puisqu'il a été construit avec eux. C'est pourquoi nous vous interrogeons ce soir sur la pérennisation de ce comité et sur son devenir puisque cela nous semble quand même primordial et nécessaire pour ce quartier dont vous connaissez toutes et tous, je pense, son historique.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Madame FERRARI.

Pour essayer de vous répondre sur ce sujet, j'avais prévu dans le point d'actualité de parler de la démocratie locale participative telle que nous

l'avons défendue pendant toute la campagne et telle qu'elle est inscrite dans le programme que nous portons et qui a donné lieu d'ailleurs à une délégation spécifique en mairie centrale.

Nous en sommes au stade où nous ne sommes pas en mesure pour le moment de vous donner une quelconque décision puisque nous sommes dans une phase où nous rencontrons l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des conseils citoyens, des conseils de quartier, des différentes associations d'habitants qui ont pu se constituer au cours du mandat précédent. Une vraie réflexion de fond est nécessaire sur la concomitance de l'ensemble de ces structures sur des quartiers qui parlent souvent de choses assez identiques dans des structures différentes, parfois avec les mêmes personnes.

Nous avons un vrai besoin de poser un diagnostic juste de fonctionnement au sein de ces structures, du bien-fondé de maintenir une multitude de structures sur des quartiers, sachant que l'on va mettre en place dans les temps à venir un budget participatif. Il faudra bien que l'on décide de la manière dont on travaille avec les habitants sur ces sujets.

Tout ce qui concourra à une co-construction, un dialogue et un échange avec les structures représentatives et avec les habitants sera le bienvenu. Nous veillerons à ce qu'elles soient les plus inclusives possible parce que nous n'avons pas l'assurance aujourd'hui que l'ensemble des structures soient totalement inclusives dans les quartiers où elles sont implantées. Je crois qu'il y a un vrai travail à faire à ce niveau.

Nous sommes vraiment dans cette phase de prise de contact, de dialogue. Nous avons un séminaire de travail le 10 octobre sur les conseils de quartier. En l'occurrence, je fais le tour des conseils de quartier dans l'objectif de les réunir sous une forme de conférence des structures participatives. Ensuite, nous en tirerons les conséquences. Nous sommes en train de leur adresser un questionnaire pour avoir leur autodiagnostic de ce qui s'est passé sur le mandat écoulé et sur les propositions qu'elles ont à faire.

Il n'y aura rien de brutal dans tout cela. Nous voulons le faire en discussion, en concertation et en coopération.

Maintenant, sur le sujet de cet été, nous étions dans une phase d'urgence qui nécessitait de remettre le projet dans quelque chose qui nous semblait plus en phase à la fois avec la politique que nous menons et la légalité de ce type d'aménagement. C'est ce qui nous a conduits à aller vers cette structure. Si vous voulez que nous allions plus loin, nous pourrions, dans le tour de table tout à l'heure, revenir sur cette question avec Hubert BECART qui a mené cette discussion.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Laura FERRARI m'a un peu devancée, j'allais dire la même chose. Pendant toute la campagne, nous avons entendu vos discours de bienveillance, de co-construction et encore aujourd'hui, en tant qu'élus d'opposition et en tant qu'administrés du 8^{ème}, vos effets d'annonce dans la presse. Aujourd'hui, les associations de quartier, les citoyens, les conseils de quartier, notamment les conseils citoyens, n'ont pas de nouvelles de la mairie, nous sollicitent, nous interpellent sur la modification du PLUH, la suppression du stade, le fait de dédensifier, de revoir le projet Mermoz Sud. Très bien mais, à un moment, les associations, les quartiers, les habitants concernés ont besoin de l'apprendre différemment que dans la presse, tout du moins avoir des effets d'annonce différents pour les associer dans la co-construction de tous vos projets.

J'allais évoquer le CSP, votre réponse a devancé ma question. Nous ne sommes pas là pour être dans l'opposition non constructive mais nous nous interrogeons sur vos effets d'annonce. Nous apprenons les fermetures de classe pour le Covid dans la presse, tout est dit dans la presse et, aujourd'hui, nous nous interrogeons sur notre rôle à nous en tant qu'élus de l'opposition, tout du moins sur notre rôle à nous en tant qu'administrés du 8^{ème}. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci de votre intervention.

Madame BACHA-HIMEUR, vous êtes quand même conseillère

municipale, je pense que vous entendez à travers les commissions et les conseils un certain nombre de choses dans la mesure où vous y assistez. Oui, des choses sortent dans la presse, on ne va pas interdire aux journalistes de parler de ce qui se passe dans les arrondissements. Ils sont là pour cela et c'est leur métier.

Je ne peux que m'inscrire en faux sur la question des gens sur le terrain qui n'entendraient pas parler de la mairie vu la densité des rendez-vous que nous avons, mais c'est vrai que nos journées ne font que 24 heures, nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique. Nous sommes dans une phase où nous avons un nombre d'instances très important en début de mandat. Vous le savez, vous avez été élue avant moi sur cet arrondissement. Nous sommes dans une phase d'instruction de la politique, de construction du nouveau mandat, de mise en place des commissions, des conseils, etc. Vous suivez cela de très près aussi bien que moi.

Forcément, il faut arriver à intercaler l'ensemble des structures. Pour autant, je peux vous assurer qu'un certain nombre de rendez-vous sont programmés avec plusieurs conseils citoyens et plusieurs conseils de quartier. J'ai déjà rencontré des conseils de quartier, j'ai déjà rencontré le comité des fêtes, un certain nombre d'associations, je ferai un point tout à l'heure sur le forum des associations, nous pourrons en reparler.

Soyez rassurée, il est bien prévu de rencontrer tout le monde. La masse des demandes de rendez-vous qui arrivent quotidiennement est juste gigantesque. Nous essayons d'y faire face au fil du temps du mieux que nous pouvons. Loin de moi l'idée d'ignorer l'ensemble des acteurs du terrain. J'ai mis en place des tournées régulières dans les quartiers pour aller à la rencontre des acteurs de terrain, des écoles, des centres sociaux, des équipements transférés. Je le dirai tout à l'heure dans le point d'actualité. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

14. Suite de la programmation du festival « Tout l'monde dehors » dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Jacques BONNIEL

M. BONNIEL.- Chers collègues, nous avons trois délibérations qui concernent le secteur culturel dont deux relatives à une manifestation qui s'appelle Tout l'monde dehors.

La première porte sur la suite de la programmation du festival Tout l'monde dehors. Une première vague d'événements avait pu être programmée en juillet, environ 30 manifestations ; une deuxième vague concerne une dizaine d'événements qui n'avaient pas pu être programmés à ce moment-là. Cette dizaine d'événements se monte à 17 500 €. Cela concerne des manifestations qui portent sur de la musique, du cirque, un peu de théâtre et du cinéma.

Je vous propose d'adopter cette délibération pour ces dix événements de Tout l'monde dehors.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

15. Soutien aux associations porteuses de projets sélectionnés dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020 - « Tout l'monde dehors » annulés du fait de la crise sanitaire

M. BONNIEL.- Cette délibération concerne également la manifestation Tout l'monde dehors parce que le secteur culturel a été et est encore particulièrement impacté par la crise sanitaire, notamment le spectacle vivant, même si d'autres secteurs, et je pense au patrimoine des musées, ont également été touchés.

En l'occurrence, il s'agit de soutenir des associations qui avaient

porté des projets qui n'ont pas pu être réalisés dans le cadre de la manifestation de Tout l'monde dehors.

Cela concerne, là encore, une dizaine de manifestations de musique, de danse (salsa), de concert. Nous sommes concernés dans notre arrondissement parce que, sur les 25 400 € que représentent ces dix opérations, la plus grosse enveloppe va à l'Institut Lumière pour Eté en Scope, pour un montant de 10 000 €. Vous connaissez ces séances de cinéma, elles existent depuis longtemps, elles sont programmées place Ambroise-Courtois, devant l'Institut Lumière.

Comme cela avait été prévu, ce soutien aux structures culturelles consiste à financer y compris les événements qui ont dû être annulés en raison de la Covid-19.

Je vous demande d'approuver cette délibération qui se monte à 25 400 €

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL.

Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

16. Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 103 500 € - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - FIMA (Fonds d'intervention Musiques Actuelles) et « Casino » - Approbation de conventions

M. BONNIEL.- Cette délibération porte sur l'attribution de fonctionnement à 24 associations qui œuvrent dans les différents secteurs du spectacle vivant (théâtre, cirque, cinéma, musique actuelle, musique classique, création numérique). Le montant global est de 103 500 €.

Cela concerne des événements qui relèvent du FIC (Fonds d'intervention culturel) qui existe depuis bientôt vingt ans à Lyon et du FIMA (fonds d'intervention musiques actuelles).

Ces 24 associations sont aussi bien Friche Lamartine dans le 3^{ème} arrondissement, ou quelque chose qui devrait, dans le contexte actuel, intéresser nos collègues, l'association HF Auvergne Rhône-Alpes. HF est une association qui existe au niveau national, qui consiste à promouvoir la lutte contre les discriminations dans le secteur des arts et de la culture, qui fait suite à un rapport qui avait été demandé par le ministre de la Culture à Mme Reine PRAT, qui avait fait le constat que la plupart des structures culturelles étaient dirigées par des hommes, très peu de femmes en étaient à la tête.

HF Auvergne Rhône-Alpes qui est implantée à Lyon fait un travail important pour lutter contre les discriminations genrées et favoriser l'égalité dans ce domaine.

Il y a également des structures bien connues, le Théâtre des Clochards Célestes dans les pentes de la Croix Rousse qui existe depuis plus de quarante ans.

Il y a également deux structures de concert, une implantée dans le 4^{ème} arrondissement, La Compagnie du Chien Jaune, qui chaque année travaille dans le cadre du Novembre des Canuts, avec le musée urbain Tony-Garnier, qui fait un travail de mise en forme théâtrale des propos architecturaux. L'autre compagnie est implantée dans l'annexe de la rue Wakatsuki. L'annexe, pour ceux qui l'ignorent, est située au 25, rue Wakatsuki, au rez-de-chaussée d'un immeuble mis à disposition par Grand Lyon Habitat à une série de structures culturelles de Rhône-Alpes. Là, il s'agit d'une compagnie de musique qui fait des ateliers pédagogiques, de la sensibilisation. Cette compagnie recevra 2 000 €.

Ce sont aussi des structures dans les musiques actuelles.

L'ensemble représente 103 500 € et sera prélevé sur ces fonds d'intervention que j'ai mentionnés au départ.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des remarques ?

Mme COUDER.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Une petite remarque par rapport au fonds d'urgence qui a été proposé aux artistes. Un artiste de Street Art qui peint de très beaux graphes dans toute la ville, notamment dans le 8^{ème}, que je suis sur Facebook, s'est étonné le 6 septembre de voir qu'il n'avait pas été au courant de cette création de fonds d'urgence. Il le déplore par rapport à lui-même mais aussi par rapport à beaucoup d'autres collègues. J'ai trouvé que c'était dommage de voir certains artistes qui s'investissent dans cet arrondissement ne pas être tenus informés de cette création de fonds d'urgence.

M. BONNIEL.- C'est effectivement bien dommage mais je pense que l'artiste en question ne doit pas vivre dans le même monde que tout le monde parce qu'il y a eu énormément d'articles dans la presse locale, dans la presse nationale, dans la presse écrite, dans la presse audiovisuelle, pour évoquer la création de ce fonds d'urgence. C'est une initiative qui a été prise par le maire de Lyon, qui était à l'époque unique. Depuis, d'autres initiatives ont été prises dans le même sens mais, dès le mois de juillet, cela a été annoncé, la direction des Affaires Culturelles a largement diffusé l'information. Je suis un peu surpris

Mme COUDER.- Je ne fais que relater son commentaire.

M. BONNIEL.- La direction des Affaires Culturelles a reçu 360 dossiers qui représentent environ 7 M€ pour un fonds qui se monte à 4 M€. Cela fait quand même du monde et dans toutes les disciplines artistiques.

Mme RUNEL.- Effectivement, pour compléter les propos de M. BONNIEL, le fonds d'urgence a été voté le 30 juillet lors du premier Conseil municipal présidé par la nouvelle majorité, l'adjointe à la culture a communiqué très largement sur ce fonds d'urgence. Il a été publié le jour même, le 30 juillet, sur le site Internet de la Ville et communiqué à toute la presse. *Le Progrès a*

évidemment relayé l'information et l'ensemble du secteur culturel a également reçu cette information.

Les artistes ou les associations culturelles qui n'ont pas eu cette information sont véritablement très minimes et cela ne concerne que très peu de monde puisque, dès le 30 juillet, cet appel à projet a été communiqué sur le site de la Ville avec un formulaire à remplir qui permettait à n'importe quelle structure associative, petite ou grande, de pouvoir émarger sur cet appel à projets de ce fonds d'urgence.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci Madame RUNEL. Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de la mettre au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

17. Adaptation de l'opération n° 60021847 « Accessibilité - travaux et équipement » et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2. Programme 20020

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Touria EL GANNOUNI

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération porte sur le projet d'accessibilité aux personnes en situation de handicap datant de juillet 2015 et approuvé par le préfet du Rhône en janvier 2016.

La ville dispose actuellement de 700 ERP (établissements recevant du public) et IOP (installations ouvertes au public).

Les différentes délibérations avant celle-ci portaient principalement sur l'augmentation du budget notamment en 2015, 2017 et 2018.

La délibération aujourd'hui porte sur la période 2 du projet (2019-2021) et il y aura également une phase 3 de ce projet.

Les travaux concernent un certain nombre d'établissements scolaires, des bains douches, des théâtres et des crèches.

Dans le 8^{ème} arrondissement, la structure concernée est la crèche Saint-Mathieu. Les travaux portent surtout sur l'amélioration des accès au bâtiment, l'amélioration du cheminement intérieur, la création et la mise en conformité des sanitaires.

Suite à la visite dans la crèche dans le cadre de cette délibération, voici quelques éléments sur cet établissement permettant un vote favorable.

Cette crèche accueille actuellement 35 enfants voire 38, un parent en situation de handicap et non-voyant, et a déjà accueilli un parent en fauteuil roulant. Le trottoir extérieur est trop haut, certains seuils ont été refaits mais aucune rampe n'est présente actuellement ni signalétique. Les toilettes publiques sont bien équipées mais pas celles du personnel.

Par ailleurs, le diagnostic d'accessibilité effectué par l'entreprise Qualiconsult, que j'ai également consulté, a analysé 26 points d'accessibilité : sur une échelle de 1 à 4, les personnes à mobilité réduite aujourd'hui portent une note de 1 sur 4, pour les personnes non voyantes ou malvoyantes de 2 sur 4, pour les personnes sourdes ou malentendantes de 4 sur 4 et pour les personnes atteintes d'un handicap mental de 2 sur 4.

Le rapport démontre clairement que la crèche a effectivement besoin d'un aménagement pour les personnes en situation de handicap.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- d'une part, la validation de l'augmentation du budget qui passe de 800 000 € à 5 135 000 € pour l'ensemble des arrondissements ;

- d'autre part, la validation de l'échéance prévisionnelle pour l'année 2020 de 1 400 000 € et, pour l'année 2021, de 1 312 707 € ;

- enfin, d'autoriser M. le Maire de Lyon à solliciter toutes les subventions, y compris le FEDER (fonds européen du développement régional), le FSE (fonds social européen) et tout autre fonds européen.

M. le Maire signera également à ce titre tous les documents liés à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EL GANNOUNI. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

18. Approbation de la gratuité de la poursuite de la mise à disposition d'un terrain sis 12, avenue Jean-Mermoz à Lyon 8ème, d'une surface d'environ 45,63 m2 au profit du « Secrétariat Général pour l'Administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) Sud-Est » - EI 08 018

M. LE MAIRE.- La parole est à Christophe LESUEUR.

M. LESUEUR.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme vous le savez sûrement, la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 12, avenue Jean-Mermoz à Lyon, qui est affecté à l'usage de mairie d'arrondissement et de jardin public qui se trouve ici. Le ministère de l'Intérieur occupe, aux termes d'un bail d'immeuble, 349 m² à usage de commissariat de police du 8^{ème} arrondissement.

Par ailleurs, le SGAMI, secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur, a sollicité, à compter du 1^{er} septembre 2018, une partie du terrain en vue d'accueillir ses effectifs durant les travaux dans ses locaux. Cette occupation a fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public dont le terme est fixé au 31 août 2020.

Du fait de la crise sanitaire, les travaux ont pris du retard, la date de livraison n'est pas encore fixée, d'où la demande de prorogation de la mise à disposition jusqu'au 31 août 2022.

La redevance pour la durée de la convention est fixée à 753 €. Toutefois, compte tenu de l'objet de la mise à disposition et des missions

d'intérêt général exercées par la police, le SGAMI a sollicité la gratuité de l'occupation du domaine public, objet dudit avenant.

Vu ledit avenant et vu la convention du 10 octobre 2018, et si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- la gratuité de l'occupation du domaine public susvisée est acceptée ;

- autoriser M. le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LESUEUR. Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous propose de mettre ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

19. Institut Lumière - Remplacement du système de sécurité incendie du Château Lumière - Rue du Premier-Film 69008 Lyon - Opération n° 08062518 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1. Programme 20005

M. LESUEUR.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Tous arrondissements – systèmes de sécurité incendie : Remplacement ».

Par délibération du 27 janvier 2020, le même Conseil a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du programme « Conservation du patrimoine de bâtiments culturels ». C'est dans ce cadre que s'inscrivent les travaux de mise en sécurité du Château Lumière qui accueille le musée de l'Institut Lumière.

Pour mémoire, ce bâtiment a été construit entre 1899 et 1902 et est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 20 mai 1986. Les travaux consisteront notamment à :

- déplacer le SSI dans un lieu plus approprié ;
- vérifier les dispositifs de coupure sono et lumière des deux salles de projection ;
- vérifier le dispositif de désenfumage naturel équipant la salle 1 du rez-de-chaussée.

Les technologies des matériels et l'architecture du SSI seront adaptées à la configuration spécifique des lieux. Ces travaux nécessiteront des reprises de menuiserie et de peinture. Ils seront également effectués en site occupé.

Le coût prévisionnel est estimé à 150 000 € TTC valeur 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales, vu le Code de la commande publique, vu les délibérations du Conseil municipal, et si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- le lancement de l'opération « Institut Lumière - remplacement du SSI » est approuvé ;
- conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon. L'échéancier programmé étant de 10 000 € en 2020 et 140 000 € en 2021 ;
- autoriser M. le Maire à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier les subventions FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen pour la mise en œuvre de cette opération. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LESUEUR. Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous propose de mettre la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

20. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 102 922,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 92, rue de Montagny à Lyon 8^{ème}

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Mathieu AZCUE.

M. AZCUE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La délibération nous propose une garantie d'emprunt sollicitée par la société Habitat et Humanisme à hauteur de 15 % sur un montant total de 102 922 €, relative à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 92, rue de Montagny.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AZCUE. Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous propose de mettre la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

21. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 430 296,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 41 logements (30 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés 180, route de Vienne et 71, rue Montagny à Lyon 8^{ème}

M. AZCUE.- La délibération sollicite également une garantie financière à hauteur de 15 % pour la société Alliade Habitat sur un montant total de 4,5 M€ relatifs à une opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement pour 41 logements (30 logements en PLUS et 11 logements en PLAI) situés 180, route de Vienne, et 71, rue de Montagny à Lyon.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AZCUE. Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous propose de mettre la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

22. Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

M. AZCUE.- Il s'agit d'une participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social pour un montant total sur l'ensemble de la ville de Lyon de 2,5 M€, sachant que l'ensemble des opérations depuis 2015, pour la partie 2015-2020, se montent au total à 25 M€ dans le cadre de la production de logement social 2015-2020, le programme habitat 2015-2020 et les différentes participations financières dans le cadre de la Politique de la Ville.

Sur l'arrondissement, on nous propose une participation financière autour de 160 000 €. Vous avez le détail dans la délibération. Pour le 8^{ème} arrondissement, il s'agit du PUP Saint-Vincent-de-Paul toujours pour Alliage Habitat, et le 16-18, rue Professeur-Morat, pour un total de 35 habitations.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AZCUE. Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous propose de mettre la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

23. Adaptation des droits de stationnement à la réglementation de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à M. Hubert BECART.

M. BECART.- Mesdames et Messieurs,

Dans un objectif de lutte contre la pollution de l'air, vous êtes certainement au courant que la Métropole de Lyon a adopté un dispositif dénommé « La zone à faibles émissions » dont le niveau va progressivement augmenter à partir du 1^{er} janvier 2021.

Un certain nombre de professionnels avaient acquis des droits de stationnement qui vont ainsi être remis en cause à partir du 1^{er} janvier 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les véhicules Crit'Air 4 et 5 sont ainsi interdits de

stationnement et de circulation dans cette zone à faibles émissions ; à partir du 1^{er} janvier 2021, les véhicules Crit'Air 3 seront également interdits de stationnement et de circulation dans la ville de Lyon.

La présente délibération vise à rembourser ces professionnels mobiles et résidents qui disposaient des droits de stationnement courant sur l'année 2021.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter ces décisions.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous propose de mettre la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

24. Programmation financière 2020 au titre de la Politique de la Ville (volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 305 465 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Mme Claire PERRIN.

Mme PERRIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La délibération porte sur la programmation financière 2020 au titre de la Politique de la Ville, et plus précisément sur la gestion sociale et urbaine de proximité pour chaque quartier prioritaire qui vise, avec la convention territoriale de Lyon, à réduire les inégalités territoriales.

Ce volet permet de soutenir les actions d'amélioration et de maintenance du cadre de vie portées essentiellement par les bailleurs sociaux, qui doivent avoir lieu sur les parties communes et espaces extérieurs.

La délibération prévoit l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 € en fonctionnement et de 365 465 € en investissement.

Nous proposons l'attribution de la subvention de 15 000 € pour PIMMS (Point information médiation multiservices) pour des besoins d'équipement et de 7 subventions complémentaires auprès de Grand Lyon Habitat pour des rénovations de parties communes et remises en état d'immeubles.

Le 8^{ème} cumule ainsi 231 092 € de subventions, ces rénovations et aménagements intervenant sur les quartiers États-Unis, Mermoz et Moulin à Vent. Vous avez le détail de toutes ces interventions.

Je vous propose donc de voter pour cette somme pour l'attribution des subventions.

M. LE MAIRE.- Merci Madame PERRIN. Y a-t-il des remarques ? Non. Je vous propose de mettre la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

25. Approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention-cadre entre la Ville de Lyon et le musée urbain Tony-Garnier (MUTG)

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Mme Victoire GOUST.

Mme GOUST.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La dernière délibération du jour porte sur l'approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention-cadre entre la Ville de Lyon et le musée urbain Tony-Garnier.

Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que le musée urbain Tony-Garnier est une institution culturelle importante de la Ville de Lyon, située dans notre arrondissement. Il est question d'une convention-cadre pluriannuelle entre la Ville de Lyon et le musée urbain Tony-Garnier qui a été signée en

septembre 2018 et qui, initialement, était prévue pour courir jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette convention-cadre régit notamment les subventions versées par la Ville de Lyon au musée. Elle était de 90 000 € en 2020. En raison de la crise sanitaire, on vous propose de prolonger cette convention-cadre qui courait jusqu'à fin 2020 d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2021. Cela permettra notamment le versement d'une subvention en 2021 et de sécuriser de manière plus générale ce partenariat entre la Ville de Lyon et le musée.

Enfin, cela laissera le temps de négocier entre les deux parties la nouvelle convention-cadre pluriannuelle.

Je vous propose d'adopter cette décision

M. LE MAIRE.- Merci Madame GOUST. M. Jacques BONNIEL ne prendra pas part au vote, il se trouve en situation de conflit d'intérêts sur cette délibération. Y a-t-il des questions ?

M. LÉVY.- Début juillet, la direction du musée urbain Tony-Garnier a fait écho, notamment dans la presse, d'un véritable problème de fonctionnement du musée suite à des problèmes de squat au sein de Grand Lyon Habitat et de problèmes d'insécurité, des choses très clairement aux alentours du musée, ceci mettant même en difficulté son fonctionnement. C'est une situation qui dure depuis plusieurs mois, je voulais connaître les actions qui avaient été entreprises par la mairie d'arrondissement et si la situation, dans le cadre de votre regard, allait mieux du côté du musée urbain Tony-Garnier.

M. LE MAIRE.- J'ai prévu d'en parler dans le point d'actualité qui va suivre. Je vais répondre dans quelques minutes à cette question. Nous restons sur cette délibération. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Nous en avons terminé de l'examen des délibérations. Il y a maintenant l'examen d'un vœu porté par la majorité. Je passe la parole à Vincent MABILLOT.

M. MABILLOT.- Monsieur le Maire, chers collègues du Conseil d'arrondissement,

Je porte devant vous ce soir le vœu de notre arrondissement demandant la mise en place d'un moratoire sur le déploiement des infrastructures relatives à la mise en service et à la couverture de la 5G de notre ville et, par extension, d'une partie du territoire.

Sauf si vous le souhaitez, je ne lirai pas l'ensemble du vœu qui vous a été transmis mais je rappellerai les considérations clés qui nous amènent à vous proposer de vous prononcer sur les conclusions de ce vœu.

Pour rappel, la 5G regroupe l'ensemble des technologies de télécommunication dont l'objectif annoncé est d'augmenter considérablement la connectivité des appareils compatibles situés dans la zone couverte, aussi bien en nombre d'objets connectables qu'en quantité de données échangeables et transférables. Ces évolutions doivent, selon leurs promoteurs, donner l'accès à de nouveaux usages comme l'Internet des objets, la voiture autonome ou la télémédecine, avec une plus grande efficacité énergétique.

Cependant, ces bienfaits annoncés ne font pas l'unanimité, notamment parce qu'un certain nombre d'effets n'ont pas été éprouvés, tant sur les plans technologique, énergétique, économique, sanitaire, social que politique.

Au-delà des interrogations sur les promesses, d'autres interrogations portent sur la nécessité de déployer ces technologies qui ne complètent pas l'offre actuelle identifiée sur la terminologie de 4G mais se surajoutent car impliquant un renouvellement des équipements aussi bien au niveau des infrastructures que des équipements terminaux (téléphone, ordinateur, objets connectables).

L'arrivée de la 5G va donc accélérer l'obsolescence d'une très grande majorité des appareils. Si vous le souhaitez, je peux revenir plus précisément sur ces aspects qui nous laissent considérer que la 5G, contrairement à ses promesses, augmentera l'impact énergétique et donc

climatique du numérique, renforcera la fracture numérique, c'est-à-dire éloignera une partie de la population de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Son innocuité sur la santé n'est pas affirmée, les études de l'ANSES étant en cours et les résultats seraient publiés après la mise en place de la 5G.

Les garanties de traitement des données personnelles par les opérateurs sont fragiles au regard de l'explosion de leur collecte et la sécurisation du contrôle des technologies n'est pas assurée.

Le débat citoyen sur la question a été totalement occulté malgré les recommandations de la convention citoyenne sur le climat mise en place par le gouvernement.

Considérant ces différents points plus détaillés dans le vœu qui vous a été transmis, le Conseil du 8^{ème} arrondissement pourrait émettre le vœu :

- que la Ville de Lyon se saisisse des moyens à sa disposition pour empêcher le déploiement de la 5G sur son territoire dans l'attente de la tenue d'un débat démocratique décentralisé sur la 5G et sur les usages numériques ;

- que la Ville de Lyon demande au gouvernement de respecter les préconisations de la convention citoyenne sur le climat, instance démocratique qu'il a mise en place, et la mise en place d'une étude impact et d'un moratoire ;

- que la Ville de Lyon réaffirme sa priorité de réduire la fracture numérique, notamment pour les personnes les plus fragilisées pour lesquelles le confinement a mis en avant des disparités sociales fortes, et interpelle le gouvernement sur le développement de la fibre en zone rurale et la finalisation du déploiement de la 4G ;

- que la Ville de Lyon interpelle les parlementaires sur le nécessaire encadrement par la réglementation de certains usages Internet fortement consommateurs de données, entraînant une saturation du réseau et une forte consommation énergétique ;

- que la ville de Lyon demande au gouvernement l'annulation de la tenue des enchères pour l'attribution des traitements singuliers prévues à la fin de ce mois.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MABILLOT. Y a-t-il des remarques ?

M. LÉVY.- Monsieur le Maire,

Nous avons reçu hier votre proposition de vœu. Sauf erreur, le règlement intérieur de notre Conseil n'a pas été modifié, en conséquence, c'est son article 15 qui s'applique, le Conseil d'arrondissement doit émettre des vœux sur tous les objets relevant de sa compétence ou ayant un intérêt local.

Sauf à estimer que tout est intérêt local, ce vœu n'a pas de raison d'être en mairie d'arrondissement.

Par ailleurs, la réponse nous a été donnée à l'instant, nous ne savons pas non plus par qui a été déposé ce vœu et sous quel délai puisque vous deviez nous en tenir informés sous un délai de cinq jours.

En ce qui concerne le fond du texte que vous nous proposez aujourd'hui, nous ne souhaitons pas commencer ce soir un grand débat philosophique, nous préférons d'abord aborder le quotidien de nos concitoyens. Ce n'est ni le lieu ni le moment, il ne répond en effet pas à notre manière de voir la société. Nous ne nous reconnaissons pas dans votre analyse technophobe de décroissance car, finalement, à chaque avancée technologique, votre analyse est toujours la même.

Depuis l'élection, nous avons, à notre grand regret, bien entendu à plusieurs reprises M. le Maire de Lyon porter une parole profondément méprisante par rapport à tout ce qui est populaire, lui conférant ainsi sans surprise une approche très élitiste de la ville de Lyon.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail doit rendre son rapport sur l'impact sanitaire de la 5G courant 2021. Nous vous confirmons donc que nous ne vous soutiendrons pas dans votre démarche puisque votre approche vise, selon nous, à restreindre

les libertés des uns et des autres, satisfaire un avenir régressif que vous imaginez plus protecteur.

Notre arrondissement a toujours été celui des innovations impulsées par les frères Lumière, le TGV avec Schneider, la recherche avec les laboratoires performants du CNRS, de l'INSERM, le savoir avec deux universités, plusieurs facultés, sans oublier les pôles d'enseignement, je pense plus particulièrement au centre Léon Bérard qui regroupe des départements essentiels de médecine nucléaire.

Dans notre arrondissement, nous valorisons la connaissance plutôt que la croyance car nous savons que la lutte contre les obscurantismes passe par la science. Nous aurions préféré une obsession du progrès et le souci constant d'aller de l'avant. Il n'en est rien. Aujourd'hui, vous présentez un vœu qui est sans doute le même dans tous les arrondissements, pourtant, Monsieur le Maire, un vœu tourné vers le quotidien des Lyonnais aurait été plutôt souhaitable.

Nous aurions en effet préféré, par exemple, un vœu à inciter Grand Lyon Habitat à renforcer la lutte contre les squats sur le quartier des États-Unis et la propreté sur le quartier Mermoz dont nous comprenons et nous partageons la colère des habitants.

Nous aurions préféré un vœu pour traiter les questions de sécurité ou encore la question du président du Sytral pour influencer sur la politique de transport pour notre arrondissement pour lequel rien n'est annoncé. Je ne vous ferai pas l'affront de parler des pistes cyclables et des fermetures de rues engagées sans concertation.

Vous souhaitez lancer un débat démocratique au niveau national ou international, nous vous proposons déjà de débiter par les questions qui font le quotidien des habitants du 8^{ème}. Merci

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous demandez de voter un vœu proposé par votre majorité portant sur un moratoire sur la technologie 5G. Nous nous interrogeons tout d'abord sur la forme et spécifiquement sur la présentation de cette proposition en Conseil d'arrondissement. Ce type de débat relève au mieux du Conseil municipal sans doute plutôt du Conseil métropolitain, et assurément et surtout du Parlement où il a déjà d'ailleurs eu lieu.

Nous espérons que vous nous soumettrez aussi à l'avenir des vœux plus en lien avec la vie de notre arrondissement.

Sur le fond, nous regrettons, alors que vous nous demandez un débat démocratique sur cette technologie, que vous ne présentiez que des arguments à charge, 27 au total dans la liste. Nous ne voulons pas ici rentrer dans leur détail parce que ce n'est pas le lieu. Nous préciserons néanmoins que les arguments sur l'augmentation de la consommation énergétique, sur l'obsolescence prématurée, sur l'accroissement des données transportées, sur le non-remplacement des réseaux existants, sur les risques sanitaires liés à l'exposition des ondes peuvent être contredits. Il suffit de lire la littérature scientifique actuelle sur ces sujets.

Nulle part vous ne mentionnez les gains possibles sur la réduction de la fracture numérique, sur le développement de la télémédecine en milieu urbain, rien sur certaines nouvelles applications professionnelles comme la gestion des ressources naturelles, rien sur les nouveaux objets connectés pouvant venir en aide à certaines personnes, rien sur la recherche sur cette technologie en cours et notamment dans notre métropole, rien sur le fait que cette technologie est déjà en œuvre sur Lyon et Villeurbanne avec une vingtaine d'antennes, rien sur le fait qu'y compris certains élus de votre majorité considèrent cette avancée comme inéluctable, comme l'est tout progrès technologique.

Nous regrettons donc cette position de principe. Nous sommes progressistes et nous croyons en l'innovation. Nous ne croyons pas que la 5G serait sans défaut et résoudra toutes les difficultés, mais bloquer une technologie mettrait notre territoire en marge sans que nous ayons capacité à

répondre aux inquiétudes soulevées. Or, pour que les citoyens puissent s'emparer de ce débat en toute connaissance de cause, ils doivent disposer de tous les arguments négatifs comme positifs. Or, l'argumentaire proposé est exclusivement à charge.

C'est pourquoi nous voterons contre ce vœu car le Conseil d'arrondissement n'est pas le lieu adéquat pour ce débat. Le maire de Lyon n'a pas besoin d'un vœu pour saisir l'État et les parlementaires s'il souhaite contester la 5G, et si contestations il y a sur ces sujets, elles se traiteront dans les instances adéquates et non au sein de cette assemblée.

C'est pour cette raison que nous refuserons de voter ce vœu et nous voterons contre ce vœu.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LE FAOU. Y a-t-il une autre prise de parole. Monsieur PRIETO ?

M. PRIETO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je tiens à porter à votre connaissance que, pour éviter un risque de conflit d'intérêts, compte tenu de ma situation salariale, je ne souhaite pas participer au vote et je souhaite que ceci soit porté au compte rendu de séance, s'il vous plaît.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PRIETO. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous propose de mettre au vote ce vœu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Je vous propose maintenant que nous passions à un point d'actualité de vie de l'arrondissement. Je vais commencer par passer la parole à Sandrine RUNEL pour faire un point sur la situation des EHPAD.

Mme RUNEL.- Merci Monsieur le Maire.

Je pensais m'inscrire dans la continuité des points sur les EHPAD et je tenais, en tant que vice-présidente du CCAS, à vous donner des informations assez fraîches concernant la situation dans les établissements gérés par notre Ville.

Vous avez eu des informations récentes la semaine dernière et, aujourd'hui, comme vous le savez, un cluster s'est déclaré dans l'établissement L'étoile du Jour dans le 5^{ème} arrondissement. Aujourd'hui, nous avons 35 cas Covid positifs chez les résidents et 3 décès, le dernier datant de ce matin.

Parmi les agents, 15 sont touchés par la Covid, la plupart asymptomatiques qui ont été placés en quatorzaine puis en septaine et qui ont été remplacés immédiatement. Aujourd'hui, il n'y a aucune vacance de poste dans cet EHPAD.

Aujourd'hui, sur les EHPAD gérés par la Ville, c'est le seul touché, des tests sont mis à disposition et sont réalisés dans l'ensemble des résidences autonomie et EHPAD gérés par le CCAS.

Concernant les autres équipements gérés par la Ville et par le CCAS, un point sera fait en début de semaine et envoyé aux administrateurs du CCAS concernant notamment la réouverture du restaurant social, la situation sanitaire dans les bains douches qui aujourd'hui fonctionnent, ce qui nous permet de maintenir ce service auprès de nombreux usagers, également auprès des associations à l'œuvre sur le terrain auprès des publics les plus fragilisés et notamment ceux qui sont à la rue.

Voilà ce que je voulais dire concernant la situation sanitaire dans les équipements de la Ville.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RUNEL.

Nous avons mis en place un groupe de travail pour travailler sur le règlement intérieur et son éventuelle révision, animée par Valérie ROCH, auquel, bien entendu, l'ensemble des sensibilités du Conseil d'arrondissement ont été associées.

Après ce point sanitaire sur la situation des EHPAD, je voulais vous en faire un sur la rentrée scolaire. Nous avons fait la rentrée scolaire dans le 8^{ème} arrondissement avec le groupe scolaire Combe Blanche, avec le maire de Lyon, l'inspecteur d'académie et des élus à l'éducation. Aujourd'hui, cette école qui s'était particulièrement investie dans l'accueil des enfants des soignants

pendant la période de confinement et parce qu'elle est labellisée éco-école est tout à fait en phase avec les valeurs que porte notre majorité. La rentrée s'est parfaitement bien passée dans cette école.

Sur la situation des ouvertures et fermetures de classes d'arrondissement, il y a eu cette année 6 fermetures de classes et 5 ouvertures.

La situation sanitaire, pour aller dans la poursuite de ce qu'a dit Mme RUNEL sur les EHPAD, n'est pas forcément évidente dans tous les groupes scolaires. Nous avons 9 classes en quatorzaine au groupe scolaire Giono jusqu'au 21 septembre. Je ne sais pas encore si la quatorzaine va se transformer en semaine. Quelques ATSEM et enseignants soit contaminés soit cas contacts nécessitent d'être extraits de l'école.

Voilà pour la situation de la rentrée scolaire.

J'en profite, puisqu'on est sur les écoles, pour évoquer la mise en place d'une action de notre programme qui nous tient particulièrement à cœur, qui est à la fois de pouvoir permettre aux enfants d'aller à pied et en toute sécurité à l'école en procédant à la piétonnisation d'un certain nombre de rues devant les écoles.

Nous avons choisi pour cette rentrée de piétonniser l'école Edouard-Herriot en coupant la circulation sur le petit morceau de la rue Bataille qui passe devant cette école. Nous avons un retour extrêmement positif puisque cette mesure était attendue et demandée depuis très longtemps par la direction d'école. Les parents d'élèves sont tout à fait satisfaits de cette situation.

De fait, nous allons poursuivre en essayant à chaque rentrée scolaire de livrer une nouvelle rue piétonne devant les écoles. Je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous dire quelles seront les prochaines écoles piétonnisées dans l'arrondissement. Nous travaillons sur deux écoles avec pour objectif de le faire pour la rentrée des vacances de Toussaint. Progressivement, les aménagements se mettront en place pour pérenniser et aménager correctement le devant de ces écoles.

Vous m'avez interpellé sur la situation des squats des logements

dans le quartier des États-Unis. C'est une situation qui est antérieure à notre élection, nous l'avons récupérée à notre prise de fonction de juillet. Pour autant, entre le 12 juillet et l'élection du mois de juin, j'avais déjà eu des prises de contact, notamment avec Mme CHAMBON, directrice du musée Tony-Garnier, qui a ensuite eu comme recours, face à une non-réponse jusqu'à présent, d'envoyer un article via *Le Progrès* et d'autres journaux pour qu'enfin la situation bouge.

Nous avons pris la décision, dès que nous avons été élus, de rencontrer en mairie Grand Lyon Habitat, Sandrine RUNEL qui était présente au titre de son mandat d'adjointe aux Affaires sociales, la police municipale, la police nationale, l'ensemble des acteurs concernés par cette situation de squats. Nous étions dans une situation où il y avait encore des logements squattés qui avaient des locataires, parce que les locataires étaient partis soit pendant la période de confinement, soit en voyage mais ne pouvaient pas rentrer en temps et en heure et qui, au retour, se retrouvaient avec des logements occupés.

Un grand nombre de logements vidés dans le cadre du programme de rénovation se sont aussi retrouvés squattés par des moyens tout à fait illégaux bien entendu, voire par des réseaux, par des échanges d'argent parfois, ce qui fait que les personnes qui sont dans les logements pensent y être en toute bonne foi et avoir acquitté normalement un droit d'occupation.

La situation aujourd'hui est qu'il n'y a plus de logements qui ont des locataires squattés, tous les locataires ont récupéré leur logement. Sur la situation des squats, il y avait à l'époque, quand nous nous sommes vus mi-juillet, 23 logements squattés, nous en avons aujourd'hui 19, donc une petite amélioration du nombre de squats.

Sur ces 19 logements, 17 sont l'objet d'une procédure d'expulsion. Nous attendons maintenant que les autorités la mettent en œuvre. Chaque logement évacué est immédiatement sécurisé, et je ne dévoilerai pas ici, justement pour éviter de nouvelles effractions, les méthodes qui sont mises en place pour empêcher un nouveau squat de ces logements en lien avec Grand Lyon Habitat.

Toujours en lien avec Grand Lyon Habitat, des gardiens ont été mis en place pour tourner dans les immeubles, au même titre que les ALTM qui font de la médiation sur les quartiers. Nous avons demandé à Grand Lyon Habitat d'envoyer un courrier à l'ensemble des habitants du quartier des États-Unis pour les informer de la situation et de ce qui avait été fait.

Nous avons ensuite organisé une réunion avec le musée urbain Tony-Garnier et Grand Lyon Habitat, le directeur de l'agence, au musée urbain Tony-Garnier, pour parler du musée qui a reçu pendant la période de confinement les plaintes des habitants du quartier et reprendre langue correctement avec Grand Lyon Habitat.

C'est une situation que nous suivons de près, que nous portons lors de notre réunion mensuelle sécurité à la mairie et que nous continuerons de suivre, en espérant arriver à faire récupérer la totalité des logements squattés au bailleur social.

Après, il y a bien d'autres sujets sur le quartier des États-Unis qui traînent depuis très longtemps et que nous nous attachons à résoudre. Je sais qu'un groupe de femmes a demandé à me rencontrer, je vais les recevoir en mairie sous peu, notamment parce qu'il y a aussi des problèmes d'entretien, des problèmes d'encombrants, des problèmes de stationnement de voiture à l'intérieur des allées qui sont dans le parc de Grand Lyon Habitat et qui ne dépendent pas cette fois du domaine public.

Nous sommes présents avec mes collègues, nous rencontrons les acteurs et nous avons à cœur de traiter les problèmes.

Sur les autres petits points que je voulais porter à votre connaissance, pour être plus joyeux et plus festif sur les petites animations d'arrondissement, nous avons travaillé avec le comité des fêtes de Monplaisir à l'organisation du forum des associations annuel, qui s'est déroulé avec des contraintes sanitaires, donc sans animation cette année mais sous le beau temps et dans une très bonne ambiance. J'ai eu l'occasion de rencontrer à peu près toutes les associations présentes sur le forum, quelques-unes ayant démonté avant la fin de l'après-midi, je les recevrai au fur et à mesure. Derrière,

pour répondre à Mme BACHA-HIMEUR, l'ensemble des associations sollicitent maintenant des rendez-vous plus particuliers pour à la fois faire connaissance davantage et traiter quelques problèmes qu'elles connaissent.

Il y a ce week-end le mâchon citoyen au sein de l'école Philibert Delorme qui ne sera pas place Belleville puisque les conditions sanitaires ne le permettent pas, mais il aura lieu et j'y serai présent, et pour la première fois la braderie des commerçants, le 26 septembre, dont le thème a été validé hier, qui aura lieu dans une avenue des Frères-Lumière entièrement piétonne parce que nous avons décidé de couper la circulation. Il ne me semblait pas jouable de maintenir la circulation de voitures dans une rue dans laquelle on a mis des stands avec des commerçants et un grand nombre de gens qui se déplacent.

Il y aura de même, les 26 et 27 septembre, l'opération « La voie est libre » qui consiste à piétonniser un certain nombre d'espaces et de rues dans chaque arrondissement. Cela concernera la place Ambroise-Courtois, la place du 8-mai-45 devant le centre social et la rue du Commandant-Pégout, devant l'école Pergaud, avec des animations en lien avec les associations de l'arrondissement sur l'ensemble de ces rues.

Je vous ai déjà parlé tout à l'heure des conseils de quartier, je ne reviens pas dessus. Nous avons eu la chance de participer à la vente des premiers légumes 8^{ème} Cèdre, projet lancé avec Grand Lyon Habitat, et à l'inauguration d'un composteur.

De la même façon, nous rencontrons individuellement l'ensemble des bailleurs sociaux actuellement parce que le 8^{ème} arrondissement à un nombre de demandeurs de logements sociaux absolument gigantesque et une vraie pénurie de logements. Nous avons un vrai besoin de nous mettre autour de la table avec chaque bailleur social pour regarder comment les parcs sont gérés, quels sont les critères et les demandes de chaque côté, et comment faire en sorte qu'il y ait le moins de vacances possibles de logements sociaux, et croyez-moi, il y en a. Nous sommes dans une phase de rencontre pour avancer sur cette question et arriver à donner satisfaction à un peu plus de monde que jusqu'à présent.

De la même façon, nous rencontrons un grand nombre d'entreprises, elles nous sollicitent soit parce qu'elles se retrouvent dans une situation économique un peu difficile pour passer cette crise Covid, soit parce qu'elles viennent se présenter tout simplement.

Nous avons eu la chance d'accueillir dernièrement Lyon Première, une radio, qui veut s'implanter au Parc Bataille. Nous avons fait un point assez important dans ce domaine.

J'ai entamé avec les services de la mairie et les élus la visite des locaux transférés, à la fois pour connaître et nous rendre compte de l'état du patrimoine qui, dans certains cas, est tout à fait désastreux et nécessite des investissements assez importants pour sa remise en état et son entretien, des contrats de ménage et ainsi de suite. Il y a un vrai sujet de ce point de vue, que ce soit le cas pour la chaufferie de Mermoz ou sur Antoine Lumière, sur Préssensé, sur l'Espace 101 pour lequel j'ai reçu des questions d'occupation et de salles.

Voilà pour le point d'actualité de l'arrondissement. Je vous passe la parole si vous avez des réactions.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je vous remercie pour ces précisions.

Vous avez précisé que les cas Covid n'étaient qu'à Giono mais, à ma connaissance, il y a aussi Pasteur et Bordas. Est-ce que je suis mal informée ou est-ce que votre présentation était incomplète ?

M. LE MAIRE.- Non, vous êtes bien informée, il y en a à Giono, à Bordas, à Pasteur, effectivement. Je me garde ici de faire la liste exhaustive.

Mme BACHA-HIMEUR.- C'est important pour nous, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il une autre prise de parole ?

M. PESCHE.- Je voudrais intervenir sur un sujet qui nous concerne directement dans le 8^{ème} arrondissement. Vous avez remarqué qu'en ce début du mois de septembre, la Ville de Lyon a été informée qu'après une

période de fermeture administrative imposée pour le non-respect de conditions d'accueil du public, le local de la Traboule, situé dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon, qui est animé par un groupe d'extrême droite, Génération Identitaire pour le nommer, a subi les travaux nécessaires à sa réouverture.

La solution temporaire qui avait été engagée par l'équipe municipale précédente pour empêcher la réunion de ces individus qui sont notoirement connus pour leurs discours et leurs actes haineux a ainsi atteint ses limites. Depuis trop d'années, le collectif Vigilance 69 contre l'extrême droite recense les actes de violence : saccage de commerces, insultes, agressions, intimidations sont les pratiques de ces individus dangereux en recherche d'un lieu que le groupe Génération Identitaire souhaite leur offrir au sein de notre ville.

Cela concerne bien évidemment notre arrondissement, notamment parce qu'on a vu que ces actions de haine, ces actions antisémites, le saccage et l'incendie de mosquées, s'étendaient bien éloignées du 5^{ème} arrondissement et touchaient tous les quartiers de notre ville.

L'implantation et le rassemblement régulier d'activistes d'extrême droite de tous horizons créent non seulement une ambiance anxiogène dans le quartier du Vieux-Lyon mais une situation d'insécurité réelle pour une partie de nos concitoyens dans l'ensemble de la ville.

Si j'aborde aujourd'hui ce sujet au sein du Conseil d'arrondissement, c'est parce que notre territoire porte aussi les stigmates de ces actes et que nous sommes tous conscients que la violence de l'extrême droite ne connaît pas les frontières administratives. Si le rôle de la mairie est administrativement limité, il n'est certainement pas celui de fermer les yeux sur ces actes. Et si l'organisation de nos institutions est telle qu'il ne nous appartient pas de trancher ici le sujet, nous savons que ce qui est dit ou ce qui est tu dans nos conseils participe à définir les valeurs qui nous unissent dans notre quotidien.

Aussi, au nom des communistes, et je sais que je suis rejoint par

de nombreux courants politiques de la majorité notamment, mais pas seulement, nous partageons des valeurs humanistes et républicaines et je souhaite apporter tout mon soutien aux élus, aux collectifs, aux citoyens qui sont engagés dans des procédés, dans des initiatives contre ces militants de la haine ; mon soutien à toutes celles et tous ceux qui militent quotidiennement pour le vivre ensemble, pour la paix, pour la République, pour le respect et la tolérance.

Je souhaite également exprimer ici l'urgence et la responsabilité qu'ont Monsieur le Préfet et le ministre de l'Intérieur de se saisir des outils qu'ils ont entre leurs mains afin de dissoudre ce groupe Génération Identitaire, tant au titre de la sécurité publique que pour la préservation des valeurs républicaines.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame LE DILY ?

Mme LE DILY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs qui résidez dans le 8^{ème} arrondissement,

Décidément, c'est un sujet qui nous anime vraiment et qui nous tient à cœur parce que je voulais aborder la même question dans un autre style. Je voudrais vous parler du résultat de dix-neuf ans d'inaction, dix-neuf longues années de gouvernance de Gérard COLLOMB pendant lesquelles l'extrême droite a proliféré. Voilà le résultat de l'inaction politique !

Lyon a la triste réputation d'abriter en son sein des groupuscules d'extrême droite : Génération Identitaire, Bastion Social, à présent Lyon Populaire. Voilà les groupuscules qui agissent dans notre ville. Depuis dix ans, Génération Identitaire occupe un local en plein cœur du Vieux Lyon, la Traboule, mais également une salle de sport qui se nomme l'Apogée. L'école de Marion MARECHAL-LE PEN, ancienne députée du Front National, est implantée à Confluence avec des intervenants tous plus ou moins sulfureux les uns que les autres, avec la volonté de former la future élite identitaire.

Ils ont été nombreux les groupuscules dissous par l'État auparavant implantés à Lyon : les Jeunesses Nationalistes, l'Œuvre Française,

Blood and Honour, Combat 18 et Bastion Social. Attaque contre les locaux syndicaux, ceux de Solidaire, des locaux politiques comme celui du parti communiste, des locaux associatifs comme Radio Canut ou encore des commerces, voilà le bilan des fascistes.

Il est temps de mettre fin à ces actes racistes, sexistes, antisémites, homophobes, transphobes et discriminatoires.

Le refus de l'implantation du local fasciste de Terra Nostra à Larajasse est un signe positif. Il nous faut renouveler sans cesse notre opposition à ces groupuscules antirépublicains qui prônent la haine dans nos rues. Le conflit qui nous oppose, nous, éco-socialistes républicains, à l'extrême droite, est une bataille idéologique entre ceux qui cherchent le séparatisme et la destruction de l'ordre républicain, du tissu social, du commun et nous, héritières et héritiers des Lumières, de l'émancipation citoyenne et de la conscience de notre écosystème pour le bien commun.

Nous rejetons les discriminations en bloc pour préférer l'universalisme, une valeur qui nous rassemble tous et toutes ici.

Le combat doit être déterminé et immédiat, nous nous devons de faire bloc ici et maintenant, opposition comme majorité, nous qui sommes tous et toutes républicains.

Face à la haine, nous porterons la fraternité, face à la violence qui enferme, nous prônerons la liberté. Face au racisme, nous exigeons l'égalité.

Les élus du groupe Lyon Demain du 8^{ème} arrondissement demandent la dissolution de ces groupuscules pour que cessent enfin leurs agissements.

Je conclurai mon propos en citant Vassili GROSSMAN, un écrivain russe, journaliste, qui, documenté sur l'horreur de la Shoah, disait ces mots : « Le fascisme et l'homme ne peuvent coexister. Quand le fascisme est vainqueur, l'homme cesse d'exister. »

L'humanisme est un combat. Je vous remercie.

Mme BACHA-HIMEUR.- Nous sommes complètement d'accord !

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, nous avons eu un Conseil d'arrondissement que j'ai trouvé vraiment très intéressant et vous avez répondu de manière tout à fait républicaine aux questions de l'opposition. Nous vous en remercions.

Pour autant, je trouve que cette dernière intervention est particulièrement déplacée, et je trouve qu'assimiler Gérard COLLOMB, y compris deux élus de votre majorité, à une attitude visant à développer le fascisme, le racisme, l'antisémitisme de notre ville, est indigne des propos tenus dans ce Conseil d'arrondissement.

Nous souhaitons qu'à l'avenir ces propos mensongers, diffamatoires, soient retirés par ces militants et ces personnes qui font partie de votre majorité.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Très rapidement, quelques éléments de réponse suite à l'intervention de Madame LE DILY. Cette intervention est de nature un peu surprenante quand on voit qu'un membre éminent aujourd'hui de l'extrême droite lyonnaise est issu de vos rangs. Par moments, il faut aussi savoir balayer devant sa porte.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire une dernière intervention et je profite du temps de parole qui m'est accordé pour vous faire part de ma démission de ce Conseil d'arrondissement. J'ai donc pris part à ma dernière séance du Conseil de cette mandature 2020-2026. Je vais profiter de ce temps pour en donner les raisons et aussi rappeler rapidement les sujets, les projets qui m'ont tenu à cœur et sur lesquels je serai vigilant, bien que n'étant plus présent dans cette assemblée.

J'ai fait le choix de cette démission car je souhaite me consacrer pleinement à mon mandat métropolitain. J'ai aussi fait ce choix car je me place dans une logique de transmission après trois mandats dans le 8^{ème} et de faire en sorte que la génération suivante puisse accéder à la fonction élective et ainsi apporter sa vision, son expérience.

Je me place ainsi dans la lignée de la confiance qui m'avait été accordée en 2001 par Jean-Louis TOURAINE et Christian COULON grâce à qui j'ai pu accéder à cette fonction. Je regrette qu'en mars dernier le choix de la transmission n'ait pas pu être mis en œuvre à l'échelon municipal et métropolitain, et les conséquences ont été lourdes pour l'ancienne majorité.

Savoir conquérir le pouvoir, c'est bien, savoir le transmettre, c'est encore mieux, et je doute qu'accumuler les mandats dans une collectivité au-delà d'un temps raisonnable soit une bonne chose. Au final, généralement, les électeurs font le choix pour vous, et ils l'ont fait.

Aussi, Monsieur le Maire, je veux faire un rapide inventaire des dossiers sur lesquels j'ai œuvré durant ces trois mandats, qui m'ont mobilisé et qui m'ont tenu à cœur.

Quelques réalisations :

- La médiathèque du Bachut, le gymnase Mado-Bonnet, la démolition de l'autopont Mermoz et la reconfiguration de l'entrée Est de Lyon, les ZAC Valeo Sud et Berthelot, le projet Valeo Nord avec un fait exceptionnel, la construction du nouvel hôpital, sa démolition puis sa reconstruction. Ce n'est tout de même pas banal.

- L'accompagnement à la revitalisation économique du 8^{ème} sur Videocolor et la structuration de la filière santé sur laquelle était basée notre stratégie économique et qui permet le développement de l'emploi.

- Le sauvetage de la SACVL : on l'oublie maintenant mais, en 2008-2010, cette structure était empêtrée dans des difficultés économiques majeures et au bord du redressement judiciaire, le navire a été remis à flot en prenant des décisions courageuses et est maintenant depuis quelques années en capacité d'accompagner la politique logement de la Ville.

- L'aboutissement du PLUH avec un nombre incalculable de réunions publiques, document certainement imparfait mais qui jette les bases, entre autres, de la prise en compte de la préoccupation environnementale ou sociale dans les projets, avec par exemple des coefficients de pleine terre

supérieurs en pourcentage au document antérieur, un nombre de logements sociaux plus conséquent qui sont en déficit.

- Les projets de PUP nombreux sur notre arrondissement (Berliet, Saint-Vincent-de-Paul, Patay) qui ont permis d'accompagner le financement d'un certain nombre d'équipements publics comme les écoles et crèches, et de participer à la transformation de certains de nos quartiers et de produire des logements pour le plus grand nombre.

- La création de l'Office foncier solidaire pour permettre l'accès à la propriété pour les primo-accédants, des jeunes ménages.

- La rénovation urbaine sur Mermoz Nord qui arrive presque à son terme et le démarrage des opérations au sud dont je souhaite vivement qu'il soit poursuivi dans le cadre de la convention de site signée et ratifiée par l'ensemble des partenaires sous l'égide de l'ANRU, avec un financement à hauteur de 30 M€ au lieu des 10 M€ initialement prévus. Il aura fallu tout de même deux visites ministérielles sur le quartier et nombre de réunions à l'ANRU pour faire débloquer les compteurs. Ne gâchez pas cette chance, j'en serai comptable.

Enfin, une dynamique générale de transformation de notre arrondissement s'est mise en œuvre avec nombre de projets. Nous étions un arrondissement de banlieue mal desservi, nous sommes maintenant au cœur d'une métropole puissante et attractive, en tout cas bien desservi par les transports en commun avec quatre lignes de tramway et une ligne de métro. Les choses ont bien changé en vingt ans.

Je suis heureux d'avoir apporté ma pierre à l'édifice au nom de l'intérêt général et en ayant conscience surtout du temps et de l'énergie nécessaires pour faire aboutir et pousser tous ces dossiers.

Je resterai un observateur attentif des travaux du Conseil au travers mon mandat de conseiller métropolitain et vigilant sur le suivi de ces projets.

Je souhaite donc bon vent au Conseil d'arrondissement et à vous, Monsieur le Maire, ainsi qu'à votre équipe. Merci à tous ceux qui m'ont

accompagné, soutenu et supporté, dans les deux sens du terme, durant toutes ces années.

Monsieur le Maire, vous recevrez donc ma lettre de démission dans les jours qui viennent. Je vous remercie tous pour votre écoute.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Je ne mentirai pas, Monsieur LE FAOU, en disant que nous ne nous connaissons finalement pas, nous nous sommes croisés dans cette campagne électorale, il sera donc difficile pour moi de vous faire un long discours. On peut simplement reconnaître la longévité politique, on sait combien obtenir les mandats est difficile, assumer la victoire et la défaite n'est pas chose simple. Durer aussi longtemps sur un mandat, quels que soient les accords ou les désaccords politiques que l'on peut rencontrer est tout à fait honorable et on se doit de le regarder comme tel.

Vous êtes et vous restez élu métropolitain, et je sais combien l'arrondissement aura besoin du soutien de la Métropole dans les politiques qui seront mises en œuvre, que ce soit sur la mobilité, sur la rénovation urbaine ou sur d'autres projets que nous avons sur cet arrondissement. Nous comptons sur votre soutien et j'imagine bien que vous resterez un observateur assidu de ce qui se passera dans les six ans à venir dans ce mandat.

Encore un grand merci à vous et bonne continuation pour la suite de votre mandat métropolitain.

S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de clôturer ce Conseil. Les Conseils sont programmés maintenant jusqu'à mi-2021. Nous nous retrouvons le 3 novembre. Nous vous enverrons la confirmation finale des réunions de Conseil d'arrondissement. Merci et bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 13.)